

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 27 février à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué le 20 février s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Dominique RABELLE, maire.

Sont présents : Dominique RABELLE, maire,

Adrien MAZERAT, Fabienne DELHUMEAU-JAUD, Patrick LIVENNAIS, Jacqueline COUSSY, Corinne LEROLLE, Philippe SIMONAUD, Grégory POITOU, adjoints ; Françoise DODIN, Catherine RASPI, Patrick BOUYER, Lisiane PELOU, Christophe CAVEL, Sandra LAMY, Bruno DEUIL, Carole LALLEMAND, Patricia PETIT-DODIN, Frédérique VITRAC, Yannick MORANDEAU, Marie-Anne GORICHON-DIAS, Pascal MARKOWSKY, Cathy STEINBACH, Sylvain NOUET, conseillers municipaux.

Ont donné procuration : Dominique PRIVAT, conseiller municipal, qui a donné procuration à Patrick BOUYER, conseiller municipal, Éric PROUST, conseiller municipal, qui a donné procuration à Yannick MORANDEAU, conseiller municipal.

Absente excusée : Laëtitia CHAGUÉ.

Absent : Jean-Luc BUTEUX, conseiller municipal.

Formant la majorité des membres en exercice.

Est désigné secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales : Adrien MAZERAT.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 25

DÉLIBÉRATION N° 9-2023 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Madame le maire

Après avoir entendu le compte administratif du Budget Principal de l'exercice 2022 ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **952 007,04 €**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, par 22 voix pour et 3 abstentions (Yannick MORANDEAU en son nom propre et au nom de Éric PROUST duquel il a reçu procuration, Marie-Anne GORICHON-DIAS) :

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du Budget Principal comme suit :

AR Prefecture

017-211703376-20230228-202302289712-DE

Reçu le 01/03/2023

Publié le 01/03/2023

| POUR MÉMOIRE | |
|--|------------|
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) | 530 992,03 |
| Virement à la section d'investissement | |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT | 421 015,01 |
| DÉFICIT | |
| A) EXCÉDENT TOTAL AU 31/12/2022 | 952 007,04 |
| Affectation obligatoire | |
| * à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) | |
| Déficit résiduel à reporter | |
| * à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) | 322 303,45 |
| Solde disponible | 629 703,59 |
| affecté comme suit : | |
| * affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | |
| * affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) | 629 703,59 |
| Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour..... | |
| B) DÉFICIT AU 31/12/2022 | |
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) | |
| Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) | |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif 2022 | |
| Excédent disponible (voir A - solde disponible) | |
| C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté | |

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

La maire,
Dominique RABELLE



Le secrétaire de séance,
Adrien MAZERAT

La maire soussignée
certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération télétransmise
au représentant de l'État le 28 février 2023
et publiée sur le site internet de la commune le 28 février 2023
Dominique RABELLE

